

Les propos du temps présent



Association des médecins de CLSC du Québec • T. 514 875-7412 • C. info@amclscq.org

Le projet de loi 20

La lutte se poursuit contre le fameux projet de loi 20 du ministre Gaétan Barrette. Je tiens à vous remercier pour votre grande participation lors des soirées d'information qui se tenaient les 17 et 18 décembre dernier.

Plusieurs médecins de CLSC ont eu l'occasion d'exprimer leurs craintes et leurs appréhensions quant à ce projet de loi. Les impacts sur nos modèles de pratique sont indéniables. Soyez assurés que vos messages ont bien été entendus par le Dr Godin.

Le combat se poursuit sur les médias sociaux. Nous vous invitons à devenir membre Facebook du « Regroupement de médecins omnipraticiens contre une dictature en santé ». Il est également possible d'assister sur Twitter à des joutes virtuelles avec le ministre Barrette. Il est certain que cette mobilisation constante est de nature à ébranler le ministre qui ne croit pas que les médecins de famille ont la capacité de combattre et de demeurer mobilisés jusqu'au bout.

Du côté de la FMOQ, des actions concrètes sont à venir dans les prochaines semaines. La FMOQ travaille aussi sur un plan pour régler le problème d'accessibilité. Cette proposition devra être consistante et offrir au ministre les garanties pour améliorer l'accès à son médecin de famille et à un médecin de famille. Plusieurs d'entre vous ont par ailleurs formulé des commentaires en ce sens à la FMOQ.

Si nous voulons le retrait du projet de loi, nous devons présenter un plan crédible comportant des mesures réalistes pour permettre l'atteinte des objectifs. Le ministre exigera que les médecins de famille du Québec soient imputables des résultats.

Négociation pour le mode de rémunération mixte

Les négociations vont bon train dans le dossier de la rémunération mixte. La FMOQ et le MSSS se sont entendus sur le tronc commun de ce mode (les balises du cadre général) ce qui permet la poursuite des travaux pour l'implantation dans les différents secteurs de pratique.

L'élaboration des scénarios par la FMOQ progresse bien et ce, grâce à la précieuse contribution de quelques médecins qui nous ont fourni des informations complémentaires relatives à leur pratique en clinique jeunesse, en santé mentale adulte et jeunesse, en maintien à domicile, en soins palliatifs et en soins ambulatoires.

Pour la santé publique, les travaux sont terminés.

Malheureusement, pour des raisons hors de notre contrôle, le mode mixte ne pourra être en vigueur à compter du 1er avril comme le désirait le Dr Godin. La programmation informatique relative à l'implantation de ce mode à la RAMQ s'avère complexe ce qui a pour effet de reporter sa mise en place à l'automne. Nous gardons espoir de pouvoir devancer cette date.

Le moment venu, l'AMCLSCQ planifiera des rencontres d'informations pour vous tenir bien au fait des modalités du prochain mode mixte.



Le saviez-vous ?

Actuellement, on estime que 55 % de nos membres ont les honoraires fixes comme mode principal de rémunération et 39 % ont le tarif horaire. Même si 37 % de nos membres disent n'utiliser qu'un seul mode de rémunération, le même pourcentage, soit 37 %, utilisent aussi la rémunération à l'acte.